

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*

Hon. Fitzpatrick—*Suite.*

légié—1049; clause relative au tir à la cible—1050; lois provinciales si elles sont plus rigoureuses sont maintenues—1050; les ministres du clergé ont comme tous les citoyens leur mot à dire pour la confection des lois—1050; l'opinion de l'évêque de Cantorbery sur les devoirs des immigrants étrangers—1051.

2e lecture—1051.

Hon. Fitzpatrick—Propose renvoi à comité spécial—1051; motion adoptée—1051.

Hon. Fitzpatrick—Propose comité composé de : MM. Daniel, Ames, Pringle, Roche, Macdonnell, Piché, Smith (Nanaimo), Miller, Geoffrion, Macdonald (Pictou), Sinclair et Fitzpatrick—1250.

Hon. Foster—Demande si dans le bill la clause qui permet aux trains chargés de bétail de continuer leur route jusqu'à leur destination, ce mot veut dire la destination du train ou du chargement—1250; un chrétien même pour respecter le dimanche ne doit pas exposer des animaux à des privations et à des souffrances—1250.

Hon. Fitzpatrick—Le comité y pourvoira ainsi qu'à la manipulation des marchandises une fois arrivées à leur destination—1251.

Motion pour composition du comité adoptée—1251.

Bill en comité général—5759.

Hon. Foster—Demande qu'on donne à la Chambre une idée du bill—5760.

Hon. Aylesworth—Bill destiné à assurer l'observance du dimanche chrétien en Canada—5760; les préceptes chrétiens font la base des lois du Canada et de celles de l'empire britannique—5760; projet soumis est le résultat des délibérations du comité spécial—5761; le bill prohibe tout travail du dimanche, puis pourvoit aux exceptions—5761; le bill ne contient aucune proposition définitive quant aux transports, mais soumet trois projets—5761; la circulation des tramways n'est affectée nulle part en Canada—5762; tout le pays sauf une partie de Québec demande une loi de ce genre—5762; question hérissée de difficultés—5762; il a fallu compromis et concession—5762; le Gouvernement, jugeant qu'il s'acquitte d'un devoir envers le peuple, a fait de la mesure un projet de loi ministériel—5762; le Gouvernement prend toute la responsabilité du bill et demande à la Chambre de l'adopter—5762.

M. W. Roche—Demande que le président du comité indique différence entre bill proposé et bill adopté par comité spécial—5763.

M. Daniel—Explique que le bill n'a pas reçu la dernière touche à cause de la nécessité de le présenter avant départ du ministre de la Justice, l'hon. Fitzpatrick—5764; pense que la Chambre révisera les clauses relatives aux transports—5764.

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*

M. H. Bourassa—Au point de vue de la morale, est d'accord avec ministre de la Justice—5764; le jour que tous les chrétiens reconnaissent comme consacré à Dieu, doit être déclaré tel par les lois—5764; mais en droit le bill est défectueux—5765; il est dangereux de dire au peuple en principe vous ne serez pas libre, puis d'ajouter: mais vous serez libre en tel ou tel cas—5765; c'est un bill calqué sur des lois vieilles de trois cents ans—5765; il n'y a rien de plus dangereux que de commencer par une défense générale, puis de faire des exceptions—5765; le dimanche est bien observé dans toutes les provinces du Canada, mais tout le monde ne l'observe pas de la même façon—5766; la loi suppose d'abord que le Canada n'est pas un pays chrétien—5766; le premier bill, basé sur ce principe, en arrivait à empêcher une foule de travaux d'absolue nécessité, mais oubliés dans les exceptions—5766; le flottage du bois était omis—5766; jamais projet plus absurde n'a été déposé devant le parlement—5767; les journaux du dimanche—5767; le tir à la cible—5767; la loi et le service domestique—5768; la responsabilité morale des maîtres à l'égard des serviteurs—5768; il faut distinguer entre travaux nécessaires autorisés et travaux urgents que n'autorise pas la loi—5770; on a fait une exception pour la fabrication des produits chimiques, pourquoi ne pas la faire pour le flottage du bois—5770; les parcs publics sont plus dangereux au point de vue de la morale que des endroits surveillés comme le Parc Sohmer—5770; rien n'oblige ceux qui n'aiment pas ces distractions à en profiter—5771; l'article 12 qui autorise les perquisitions domiciliaires est absolument odieux—5771; et on appelle cela une loi chrétienne!—5772; George Brown et le travail des journaux le dimanche—5772; l'ivresse à Toronto, le dimanche—5772; absurdité de la loi quant aux journaux du dimanche—5773; n'admet pas qu'on accorde aux Israélites des privilèges dont ne jouissent pas d'autres membres de la société—5773; si le Canada est un pays chrétien on ne doit pas permettre de profaner le dimanche—5773; tout prêt à condamner tout chrétien qui force un Juif à travailler le samedi, mais ne veut pas qu'un Juif puisse forcer un chrétien à travailler le dimanche—5774; on impose des amendes à deux millions de catholiques pour des actes que leur conscience ne leur interdit pas—5774; on restreint leur liberté et l'on fait ensuite des concessions aux Juifs pour gagner leurs votes—5774.

Sir W. Laurier—M. Bourassa pas aussi logique que de coutume—5774; si l'observance du dimanche n'est pas basée sur l'obligation du repos, sur quoi pourrait-elle être basée—5775; logiquement il faut déclarer d'abord qu'il ne doit pas être fait d'œuvre servile le dimanche, puis pourvoir aux exceptions nécessitées par les changements depuis Moïse—5775; tel est l'objet de la loi—5775; il faut donner la sanction civile, la sanction de la loi positive à la loi morale et à la loi divine—